

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars à dix neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry TAVERNIER, Maire de Villers-Saint-Genest.

Présents : Mesdames : Babel Carole, Courtier Bénédicte, Le Fresne Pascaline adjointe.
Messieurs : Tavernier Thierry Maire, Février Patrick, Grosmangin Jean-François,
Mancier Gilles.

Pouvoirs : Mme Laurence Lavigne donne pouvoir à Mme Carole Babel
M. Alibouch Youssef donne pouvoir à Mme Le Fresne Pascaline.

Excusés : Mme Laurence Lavigne
M. Alibouch Youssef

Absent :

Date de convocation du conseil municipal : 11 mars 2024.
Nombre de conseillers en exercice : 09
Nombre de conseillers présents : 07
Nombre de conseillers votants : 09

Secrétaire de séance : Mme Le Fresne

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h31, le quorum étant atteint.

01- M. le Maire demande aux membres présents s'ils ont des observations sur le PV du 15 janvier 2024 ? sans remarques, le document est approuvé à l'unanimité des membres présents + deux pouvoirs.

02- M. le Maire passe au point suivant, à savoir le projet d'arrêté du PLU. Il rappelle que les membres ont reçu le document et refait une présentation exhaustive de la procédure décidée le 08/12/2020, les objectifs de la révision, procédure, diagnostics, études de population, cahier de concertation, communication...

M. le Maire demande s'il y a des remarques ; en l'absence de demandes de précisions, il fait procéder au vote. Le projet est adopté à l'unanimité.

Suite à cette décision le P.L.U. sera arrêté, la procédure comportera l'envoi des courriers en R/AR aux PPA (Personnes Publiques Associées), puis interrogation du tribunal administratif qui désignera un commissaire enquêteur, l'enquête publique durera 1 mois.

03- Pour l'étude de faisabilité du cœur de bourg l'EPFLO (Établissement Public Foncier Local des territoires de l'Oise et Aisne) conseille de s'adresser à la SAO (Société d'Aménagement de l'Oise).

M. le Maire présente un devis du cabinet GREUSAT de Crépy en Valois, pour faire suite à la demande de l'EPFLO estimant qu'il faut un bilan financier. M. le Maire indique que la SAO-ADTO peut mener aussi cette réflexion, il doit se tenir une réunion afin d'affiner la demande.

04- Suite à la démission de M. Bourrut-Lacouture, il faut désigner un membre au SISN de la nonette.

M. Mancier accepte le poste de suppléant.

05- Rue des Mathurins :

La chaussée a besoin d'un gravillonnage et d'une réfection de certains endroits. M. le Maire présente le devis de la société COLAS. Il rappelle que celle-ci a remporté le marché à bon de commande de la CCPV et évitant ainsi la commune la passation de mise en concurrence.

M. Mancier trouve que le devis est imprécis et qu'il faut lui apporter des précisions. Les membres du conseil se rangent à son avis ; il est décidé de recontacter la COLAS et de réexaminer le devis au conseil suivant. Le montant du devis s'élève à 16228.24€

06- Mare rue de l'église :

M. le Maire pensait pouvoir informer le conseil sur l'avancée du dossier, or à ce jour la SMABTP, assurance de la société FUDALI, n'a pas versé les fonds à la CARPA. De plus se pose un problème concernant la confidentialité de l'accord transactionnel qui ne peut être rendu public, M. le Maire indique que l'avocate doit lui faire un retour à ce sujet.

07- Fête des voisins :

La date nationale est fixée au 31/05/2024 ; la salle étant louée ce jour là, aucun créneau n'est libre jusqu'à fin juin.

Le conseil évoque plusieurs pistes mais aucune ne satisfait les membres présents, il est décidé de surseoir à la décision.

08- Maison de santé de Betz :

La mairie de Betz a envoyé une convention pour assumer le fonctionnement de l'antenne de Betz rattachée à celle de Crépy en Valois.

M. le Maire rappelle qu'une délibération a été prise précédemment pour participer aux frais.

M. le Maire présente les chiffres, à savoir 9843.00 TTC pour la rénovation des lieux et un coût mensuel de fonctionnement de 1835.00 TTC.

Ces sommes seront divisées par le nombre de communes adhérentes au dispositif. Le conseil demande comment seront reçus les patients de communes non adhérentes. M. le Maire répond qu'à son avis, il ne faut pas entrer dans cette voie.

La convention prévoit un loyer de 1000€/mois + les frais de ménage.

Dans un premier temps il devrait y avoir deux matinées par semaine de consultations, puis une tous les matins.

09- Divers :

*Pour information, M. le Maire informe les membres du conseil du montant des travaux envisagés sur le chemin de la défonce, entre la D922 et Sennevières. Il indique qu'une convention doit gérer la répartition entre les différentes communes.

*Point sur les demandes de subventions :

Les dossiers départementaux (gérés sur la plateforme par Mme Le Fresne) sont complets, pour le local technique, le columbarium, l'éclairage de l'église. Les dossiers DETR pour les mêmes sujets n'ont pas fait l'objet de retour à ce jour.

*Un devis a été demandé pour un portillon donnant accès au City stade au coin de l'atelier de l'employé communal.

Un devis a été établi par la société CPC qui a posé la clôture de l'école pour 1320€ et un second par la société Grillages de Pierrefonds pour 1596€ .

Le conseil, considérant que la société CPC est moins disante et qu'elle a déjà posé la première clôture, décide de retenir cette société.

*M. le Maire présente le devis de la société MCS qui porte sur l'égavage du tilleul à l'arrière de la mairie et un devis pour l'abattage d'un arbre de la mare à Blondel qui devient dangereux.

Le conseil acte pour l'égavage du tilleul et l'abattage de l'arbre dangereux.

*M le Maire présente divers devis concernant l'achat d'un PC portable pour la commune :

Darty : 700€ ?

Adicco : 1860€ matériel + installation des divers logiciels...Sujet toujours à l'étude.

*Après étude en magasins M. le Maire indique que le système de robinet chauffant pour le lave-mains de la mairie ne sera pas fonctionnel il faut donc s'orienter vers un mini chauffe-eau sous l'évier.

*M. le Maire indique que le tableau électrique de la mairie a été rénové il manque juste l'étiquetage des repères.

*ZAER :

M. le maire fait remarquer qu'il faut définir une zone pour l'éolien sur le territoire afin que dans le futur la commune puisse définir une zone d'exclusion. Compte tenu de la zone radar, cette zone devrait se situer vers le Montrolle. Cette démarche devra se tenir avant le 30/05/2024.

*CCID (commission de contrôle des impôts directs) :

M. le maire indique qu'il faut réunir cette commission avant le 31/03/2024. Il indique qu'il faudra ne pas engager le débat sur les conditions d'impositions communales et qu'il faudra certainement retourner un document vierge.

*Une demande de subvention de l'association Scènes en Valois a été déposée, M. le Maire dit que de son point de vue rien ne s'y oppose.

M. Mancier demande si l'école de Vaumoise recevra de nouveau un soutien. M. le Maire répond que le soutien de 2023 suite au sinistre ne sera pas reconduit, mais que nous avons encore des élèves de Villers scolarisés et qu'il faudra maintenir une subvention. Mme. Courtier prend la parole pour indiquer que cette structure est indispensable pour le secteur petite enfance et pour aider certains élèves de notre territoire.

*M. le Maire fait part au conseil d'une demande de Mme. Kuras, propriétaire de la parcelle ZH 22 sur laquelle un emplacement est réservé. Elle demande que la commune se prononce sur un éventuel achat.

M. le maire rappelle qu'il avait déjà fait part de cette éventualité, le conseil décide d'exercer son droit de préemption.

*M. le Maire rappelle qu'avec les dernières pluies inhabituelles et plus qu'abondantes il faut agrandir la parcelle ZE12 le long de la D922.

Concernant la mare dite « à Blondel » un courriel a été envoyé le 12 mars 2024 à 9h04, à l'Earl Barizet au sujet de son droit de préemption, à ce jour nous n'avons aucun retour.

*M. Mancier indique qu'on lui a fait part d'une gêne avec la haie le long du chemin du Montrolle, que certains indivis taillent la haie et que d'autres non. M. le Maire lui répond qu'il ne sait pas qui contacter.

Mme Le Fresne signale qu'une balise est cassée sur la première entrée de la commune sur le C3, liaison entre la D922 et la grande Rue et M. Mancier signale que sur cette même voie il se forme beaucoup de trous.

M. le Maire lève la séance à 20h50, l'ordre du jour étant épuisé.

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes à savoir MM. Renard Alain et Sylvain, Mme Dagneau. M. et Mme Deboffe ayant quitté la salle avant la fin du conseil.

M. Sylvain Renard demande comment va se dérouler la suite du PLU et s'ils pourront consulter le projet.

M. le Maire lui indique qu'il n'a pas toutes les réponses et qu'il lui fera un retour.